

## Caisses de retraite votre **convention collective** **nationale est** **menacée**





# la convention collective caisses de retraite

## **Caisse de Retraite, Votre Convention Collective Nationale est... menacée**

Le 6 janvier 1997, la Fédération **Force Ouvrière** a été reçue par M. ESPIEU, Président (CNP) de l'Association des Employeurs AGIRC et ARRCO, à sa demande. Cette réunion était la dernière de celles organisées par M. ESPIEU pour rencontrer en tête à tête chaque Fédération. Le terme de tête à tête n'est pas excessif puisque M. ESPIEU était seul et que notre délégation était composée du maximum de présents souhaités, c'est-à-dire deux personnes. Madame FRAISSE, Secrétaire de la Commission Paritaire, a assisté à la rencontre à notre demande.

### **Pourquoi un tel cérémonial, peu habituel dans l'histoire des relations contractuelles dans nos régimes paritaires ?**

M. ESPIEU nous a précisé que le cadre restreint devait permettre un échange de vues plus informel, plus direct entre partenaires, l'objectif étant d'évoquer les blocages existant dans nos commissions paritaires alors qu'il existe une C.C.N. « *particulièrement avantageuse, particulièrement ouverte et particulièrement favorable pour le personnel* ».

Et pourtant tout est bloqué pour des raisons diverses et vraisemblablement les torts sont partagés de part et d'autre. Ainsi, il existe un jeu un peu stérile où d'un côté les syndicats déposent leur plate-forme de revendications et de l'autre la délégation patronale qui s'efforce de rejeter 9 revendications et demie sur 10.

Pour M. ESPIEU, il faut donc s'efforcer de sortir de ces blocages pour faire face aux défis de l'avenir. Mais pour cela, il est urgent de revoir le texte fondamental qui règle ces relations, à savoir la Convention Collective Nationale elle-même.

Il convient de modifier un certain nombre de choses difficiles à passer à froid.

C'est pourquoi il souhaitait, avant d'engager des négociations, avoir un échange de vues avec les Fédérations du Personnel pour voir, avec chacune, ce qu'il était possible de revoir d'un commun accord, plutôt que d'en

arriver à dénoncer purement et simplement la C.C.N. comme le souhaitent certains dans la profession. Il a conscience que la tâche est rude mais il faut que chacun accepte d'y participer en ayant conscience des enjeux de l'avenir.

En effet, dans la plupart des professions, les Conventions Collectives sont établies et évoluent sur des minima, en particulier en matière de salaires.

Pour lui, il convient donc de faire évoluer notre propre Convention dans ce sens, comme la Convention de la Banque, des Assurances, de la Mutualité.

### **Quels sont les points qui lui semblent urgent de négocier ?**

#### **La périodicité et le niveau des négociations salariales**

Deux fois par an, sur les salaires réels, en période de faible inflation, c'est trop souvent et trop généreux.

#### **La prime d'ancienneté**

Elle pèse de 0,80% par an. Au départ, elle a été instituée pour « fidéliser » les salariés. Aujourd'hui, elle pèse trop sur les salaires et constitue un frein à la mobilité.

#### **Les classifications et en particulier le principalat instituent une augmentation automatique à l'ancienneté**

D'une façon générale, il faut revoir tous les éléments qui ouvrent des droits à l'ancienneté (congés, principalat, prime d'ancienneté) qui relèvent « d'un autre siècle ».

#### **Les C.D.D.**

La C.C.N. introduit un frein qui ne permet pas la souplesse nécessaire à l'évolution de l'emploi.

#### **Les indemnités de licenciement**

M. ESPIEU suggère que la faute grave soit privative de ces indemnités et non plus seulement la faute lourde.

#### **L'exclusion des directeurs**

L'exclusion des directeurs du champ d'application de la Convention Collective Nationale, car il serait immoral qu'ils bénéficient, comme le reste des salariés, des mesures collectives qui y sont prévues.

# lective nationale raite menacée

## L'Annexe II sur la sécurité de l'emploi

Elle apporte trop de garanties, rigidifie les relations conventionnelles et bloque le fonctionnement de la C.P.N. de l'emploi qui est devenue une véritable foire d'empoigne, alors que les restructurations sont nécessaires pour faire face à l'évolution de nos régimes.

La constitution des groupes a été voulue par les partenaires qui ont signé les accords du 25 avril pérennisant l'AGIRC et l'ARRCO. C'est dans ce cadre que pourra être cherché, autant que faire se peut, le maintien de l'emploi dans la profession dans la mesure où, pour les années à venir, les dotations des Caisses AGIRC et ARRCO doivent baisser de façon drastique. Il faut donc que l'emploi suive l'évolution des groupes dont l'avenir est la commercialisation des « produits dérivés », prévoyance et fonds de pension.

Mais ces produits, compte tenu de la concurrence avec les compagnies d'assurance et les mutuelles, doivent être rentabilisés tout de suite. Il faut donc que le personnel qui les commercialise soit intéressé à l'affaire. Or, la C.C.N. actuelle, avec toutes ses lourdeurs, est un obstacle majeur dans cette voie. Il convient de dégager des possibilités pour reconnaître le mérite, faciliter la mobilité professionnelle. Il faut donc supprimer les éléments de reconnaissance de l'ancienneté, adapter les classifications et les contrats de travail temporaire pour faire face à l'avenir.

Pour M. ESPIEU, il faut donc, d'après ses propres termes, « **lessiver la C.C.N. pour arriver à un coût en baisse** » si on ne veut pas arriver à des solutions extrêmes.

En contrepartie, M. ESPIEU est prêt à ouvrir le dossier de la réduction-aménagement du temps de travail, bien qu'il ne voit pas comment cela pourrait être créateur d'emplois, à moins de réduire parallèlement les salaires, ce que ne semblent pas vouloir envisager les fédérations.

Nous avons, pour notre part, réaffirmé que pour nous, la Convention Collective Nationale des Caisses de Retraite n'avait rien de particulièrement exorbitant. Elle est comparable aux Conventions Collectives Nationales des salariés de la protection sociale (Régime d'Assurance Chômage, Sécurité Sociale, Mutualité) et nous n'avons nullement l'intention d'y renoncer et de négocier la destruction des avantages acquis du personnel.

M. ESPIEU nous a toutefois informés que l'échange de vues qu'il avait eu avec les autres fédérations lui faisait espérer que les discussions puissent se poursuivre afin de déterminer des points de rencontre entre les employeurs et les Fédérations du personnel.

**C'est pourquoi, il nous a annoncé son intention d'inviter toutes les fédérations à une nouvelle rencontre avant fin février. Cette fois, toutes ensemble, mais toujours dans un cadre informel, sans ordre du jour ni compte-rendu, avec des délégations limitées à deux personnes.**

# la convention collective nationale menacée

À l'issue de cette rencontre, la délégation FORCE OUVRIERE a rendu compte de la teneur de l'entretien à la Commission Exécutive réunie les 9 et 10 janvier 1997. La Commission Exécutive a décidé de rendre publique cette rencontre pour alerter les salariés des Caisses de Retraites et de Prévoyance du danger immédiat qui pèse sur leur Convention Collective Nationale et du chantage que semble vouloir exercer le CNPF, pour conduire les fédérations du personnel à négocier à la baisse, sous la menace d'une dénonciation pure et simple.

Parce que nous n'avons pas pour pratique la diplomatie secrète avec les employeurs, nous continuerons à rendre compte à nos mandants, les salariés de nos organismes, de l'évolution des discussions et nous les

appellerons, si nécessaire, à réagir avec vigueur pour défendre leur bien commun : **quelle que soit la Caisse où ils travaillent, leur Convention Collective Nationale.**

En 1972, toute la profession s'était mobilisée pour gagner cette Convention Collective.

Après plus de 20 ans d'intervention, nous avons obtenu qu'elle soit étendue, puis élargie aux institutions de prévoyance. Nous ne la laisserons pas remettre en cause aujourd'hui.

**FORCE OUVRIERE attire l'attention de tous les salariés sur les menaces que laissent planer sur la C.C.N. les démarches entreprises par le C.N.P.F.**

**Avec Force Ouvrière ne laissez pas remettre en cause les dispositions actuelles de la CCN**

## Vos interlocuteurs

Jean Jacques BOUZAT  
Alain DAVER  
Jocelyne KIMMEL  
René Pierre LANVIN  
Raoul LEMAITRE  
Didier MARCHAND  
Lucien MAURANNE  
Chantal NICOL

Délégué syndical régional  
Délégué syndical régional  
**Délégué syndical national**  
Délégué syndical régional  
**Délégué syndical national**  
Délégué syndical régional  
**Délégué syndical national**  
Délégué syndical régional

CICAS Agen  
Primatour Menton  
CG Reims  
SR Lille  
CICAS Perpignan  
SR Lyon  
Paris Siège  
CG Chartres

# Conjuguons nos efforts

## Bulletin d'Adhésion à Force Ouvrière

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Institution : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_  
Date d'adhésion : \_\_\_\_\_

Bulletin d'adhésion à retourner à un Délégué syndical AG2R